



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
31 octobre 2014
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Siège, à New York, le , à 15 heures

Président : M. Sebastiano Cardi. (Italie)

Sommaire


Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-62180X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 15 h 5.

Débat général (suite)

1. **M. Rybakov** (Biélorus) dit que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a été menée avec plus ou moins de succès. Si l'objectif consistant à réduire de moitié le nombre de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour a été globalement réalisé, les progrès ont été inégaux sur le plan mondial. Plus d'un milliard de personnes vivent encore dans l'extrême pauvreté, dont la plupart dans les pays à revenu intermédiaire.

2. Les questions relatives aux ressources et aux mécanismes nécessaires pour atteindre les objectifs énoncés dans le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable ne sont pas résolues. On peut craindre que les accords portant sur les objectifs de développement durable restent lettre morte. Il importe non seulement d'élaborer un nouveau programme de développement, mais aussi de jeter les bases de sa mise en œuvre. À cet effet, il faut garder à l'esprit que la pauvreté ne peut être éliminée sans une implication considérable des pays à revenu intermédiaire. Ceux-ci ont besoin d'une assistance active et coordonnée de l'ONU pour mener à bien leurs programmes de développement nationaux. Par ailleurs, ils ont de grandes potentialités en matière d'aide à d'autres pays, en particulier aux pays les moins avancés. Leur double rôle doit être reconnu au sein des Nations Unies et pris en compte sous la forme d'une stratégie ou d'un mécanisme coordonné.

3. Par ailleurs, le développement repose sur l'accès à des sources d'énergie respectueuses de l'environnement. De nouvelles stratégies apportant des solutions plus systématiques aux problèmes énergétiques doivent être envisagées, y compris un programme énergétique intégré relevant des Nations Unies, qui prévoirait un mécanisme mondial, transparent et réellement démocratique ouvrant l'accès à des technologies avancées, renouvelables et non nuisibles à l'environnement.

4. Pour réaliser les objectifs du développement durable, il faudra donner plus d'efficacité aux activités opérationnelles de l'ONU et faire en sorte que tous les États Membres concernés honorent sans faute leurs engagements relatifs au financement du développement. L'idée de créer un organe intergouvernemental pour le financement du

développement au sein du Conseil économique et social devrait être réexaminée.

5. **M. Seger** (Suisse) dit qu'il y a eu un accord sur l'idée d'avoir un seul programme pour l'après-2015, axé sur l'élimination de la pauvreté et le développement durable, comprenant une seule série d'objectifs, un mécanisme intégré de financement et un système de suivi et de reddition des comptes. Il reste onze mois pour définir une vision commune. Le processus préparatoire du sommet pour l'après-2015 doit être bien structuré, ciblé et inclusif. Le succès dépendra des modalités mises en place pour préparer le sommet. La délégation suisse attend du rapport de synthèse du Secrétaire général sur le cadre de développement pour l'après-2015 qu'il réaffirme les propositions ambitieuses élaborées par le Groupe de travail ouvert et propose des mécanismes de suivi et d'examen.

6. Toutes les institutions du système des Nations Unies pour le développement responsables du développement durable, tant au niveau normatif qu'au niveau opérationnel, doivent travailler main dans la main. Le forum politique de haut niveau sur le développement durable sera pleinement opérationnel une fois que le nouveau programme sera adopté, et son cycle de fonctionnement devrait être redéfini. Si le cycle d'examen et de suivi de haut niveau du programme pour l'après-2015 est aligné sur le cycle de l'examen quadriennal complet, le forum pourra fournir des orientations cruciales au système des Nations Unies pour le développement concernant la contribution spécifique de l'ONU à la mise en œuvre du programme de développement durable. Lorsque les objectifs de développement durable seront adoptés, la question la plus importante sera de savoir comment en faire une réalité vivante. Un changement de paradigme ne pourra avoir lieu qu'avec des changements pratiques dans la vie quotidienne de tous. Si la responsabilité de la mise en œuvre concrète incombe à tous les acteurs de haut niveau nationaux et internationaux, les États en sont les premiers responsables. C'est pourquoi la réussite du nouveau programme passera par la création d'un mécanisme de vérification rigoureux qui s'inscrira dans le cadre global de suivi du programme de développement pour l'après-2015. Le forum politique de haut niveau est l'organe clé pour le suivi et la reddition des comptes.

7. Des consultations officieuses sur les modalités les plus indiquées pour regrouper et/ou fusionner les résolutions actuelles afin d'améliorer la cohérence et l'intégration des trois dimensions du développement durable seraient les bienvenues. Étant donné la multiplication récente des résolutions touchant des thèmes qui sont également traités dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), et compte tenu du cadre de développement pour l'après-2015, il serait utile de rationaliser les points de l'ordre du jour afin d'adopter des résolutions moins nombreuses mais plus exhaustives. Il est temps d'adapter les méthodes de travail de la Deuxième Commission pour qu'elle soit en mesure d'apporter un soutien au programme de développement pour l'après-2015.

8. **M. Aboulatta** (Égypte) dit que la Deuxième Commission doit se concentrer sur l'adoption du cadre de développement pour l'après-2015, et qu'il est important de réaliser les OMD avant 2015 et de tirer profit de l'expérience acquise dans les efforts d'élimination de la pauvreté. Les pays développés doivent tenir leurs engagements, notamment en affectant 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement (APD) en faveur des pays africains. En effet, il y a eu une baisse de 6 % de l'APD destinée aux pays africains. Les objectifs du développement durable devraient faire suite au document final de la Conférence Rio+20, tenir compte de l'évolution des modes de développement, soutenir les nations en développement en garantissant à leurs produits l'accès aux marchés des pays développés et être appuyés sur les principes des droits fondamentaux et de la justice.

9. Faisant observer que les pays en développement se heurtent à des défis qui réduisent leurs chances de se développer, l'intervenant dit que la réalisation des objectifs de développement durable passe nécessairement par des partenariats mondiaux qui respectent la diversité des États Membres et le principe des responsabilités communes mais différenciées. Le forum politique de haut niveau doit donner des directives générales concernant le développement durable, les mécanismes de suivi et les nouveaux défis.

10. Accueillant avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les options pour faciliter la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement, l'intervenant fait observer qu'il est indispensable de combler le fossé

technologique pour parvenir à une industrialisation durable. La question des modalités du financement de la technologie devrait être inscrite dans le programme pour l'après-2015. L'adoption d'une résolution portant création d'un cadre juridique multilatéral pour la restructuration de la dette souveraine constitue un pas en avant vers le règlement de cette question, notamment en ce qui concerne les dettes des pays à revenu intermédiaire.

11. Des mesures internationales résolues sont nécessaires pour assurer le rapatriement des fonds transférés illégalement à l'étranger. Elles pourraient donner une impulsion aux efforts de développement tout en décourageant la corruption et la criminalité organisée. Le problème de la sécurité alimentaire et l'incidence négative de la hausse des cours des produits alimentaires imputable, notamment, aux graves sécheresses et inondations qui sévissent dans certaines régions d'Afrique, appellent un examen approfondi. Les pays importateurs nets de produits alimentaires ont besoin de soutien. Il faut trouver un juste équilibre entre la production alimentaire et la production de combustibles, et les agriculteurs des pays en développement devraient recevoir un appui pour compenser les subventions payées par les pays développés à leurs agriculteurs. Il est demandé instamment au système des Nations Unies de porter son attention sur les pays à revenu intermédiaire, qui continuent de se heurter à des difficultés majeures dans les efforts qu'ils entreprennent pour réduire la pauvreté et les écarts dans les niveaux de richesse.

12. **M. Çevik** (Turquie) dit que les pays en développement aussi bien que les pays développés subissent encore les effets de la crise économique et financière mondiale: faibles taux de croissance économique, instabilité des marchés, chômage et pauvreté. L'aide au développement, les investissements étrangers directs et les flux de capitaux privés vers les pays en développement restent inférieurs aux niveaux souhaités. La communauté internationale doit faire davantage d'efforts concertés pour instaurer des conditions propices à la croissance de la production, du commerce, des investissements et de l'emploi, en particulier pour les groupes sociaux les plus vulnérables, tels que les jeunes et les femmes.

13. Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement sont ceux qui tirent le moins d'avantages de la mondialisation et qui sont les plus

duement frappés par ses effets négatifs. Les vulnérabilités et les difficultés des pays en situation spéciale et les défis tout à fait particuliers qu'ils doivent relever devraient être examinés durant les négociations intergouvernementales relatives au programme de développement pour l'après-2015.

14. L'Agence turque pour la coopération internationale est activement engagée dans des efforts de coopération pour le développement avec des petits États insulaires en développement dans le monde entier. La fructueuse Conférence ministérielle sur de nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités productives dans les pays les moins avancés, tenue à Cotonou en juillet 2014, a permis d'élaborer un document final portant sur tous les aspects de la question. La Turquie a contribué sur le fond et sur le plan financier aux travaux préparatoires de ladite Conférence et de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui se tiendra début novembre à Vienne. La Turquie accueillera la conférence consacrée à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, adopté en 2011 à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Elle est disposée à accueillir une banque de technologies et un mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation afin de répondre aux besoins technologiques des pays les moins avancés, et elle a fait une annonce de contribution volontaire de 200 000 dollars pour faciliter leur mise en place. Pendant le prochain mandat de la Turquie à la présidence du Groupe des vingt (G20), les questions de développement figureront parmi les priorités.

15. **M. Hussein** (Iraq) dit qu'il est impossible aux pays très endettés de développer leur économie et d'atteindre les OMD et les objectifs du développement durable. En effet, le règlement des problèmes d'endettement des pays en développement passe par la réalisation du développement durable, qui encouragerait les investisseurs à investir dans ces pays, faciliterait la diversification de leurs économies et renforcerait leur capacité d'absorption des chocs. L'adoption d'une résolution relative à un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine constitue un pas dans la bonne direction.

16. Une restructuration, très nécessaire, du système monétaire international, pour faire en sorte que celui-ci reflète la situation financière et commerciale actuelle,

pourrait atténuer l'impact de la crise financière internationale, comme le pourrait également une action internationale appropriée, prenant la forme d'apports constants d'APD pour aider les pays en développement à combler les déficits persistants de leurs ressources financières et à atteindre les OMD. L'annulation pure et simple de la dette ou sa restructuration constituerait aussi un pas dans la bonne direction. En outre, les États devraient régler les marchés en ayant le souci de l'intérêt commun, et les ressources nationales devraient être réparties de manière équitable, en portant une attention spéciale aux groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants.

17. S'agissant de l'état de droit, la sécurité humaine est étroitement liée au développement durable. Cependant, le lien entre le développement durable et l'état de droit ne va pas nécessairement de soi. À eux seuls, la bonne gouvernance et l'état de droit ne garantissent pas des conditions propices au progrès économique et social du plus grand nombre des habitants d'un pays. Une société fortement éprouvée par des actes de terrorisme a peu de chances de connaître un développement significatif, et la sécurité ne conduit pas automatiquement au progrès économique et social, à moins de disposer des ressources et des infrastructures requises. Une infrastructure financière et économique est indispensable au développement.

18. Le rapport du Groupe de travail ouvert n'accorde pas une place suffisante à la question de la lutte contre le terrorisme alors que le problème menace non seulement le Moyen-Orient mais le monde entier. Ce défi devrait faire l'objet d'un objectif distinct portant sur le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, son incidence, son financement et sur les moyens de combattre les appels dans les médias et les fatwas takfiristes qui l'encouragent.

19. Il faut donner à chaque pays en développement la marge de manœuvre décisionnelle dont il a besoin pour accorder le caractère universel des OMD et des objectifs de développement durable à ses conditions particulières et à ses programmes nationaux spécifiques.

20. **M. Abradkhmanov** (Kazakhstan) dit que son Gouvernement a introduit des réformes importantes pour faire face à l'évolution récente de la situation politique dans la région et pour essayer de surmonter son désavantage géographique de pays sans littoral.

Les nouveaux programmes et projets de développement mis en œuvre en application des réformes portent leurs fruits. Toutefois, une reprise mondiale exige une coordination à l'échelle du globe des politiques axées sur la croissance et le développement durables. C'est pourquoi le Kazakhstan a adopté un projet de plan anti-crise dans le cadre du Forum économique d'Astana, qu'il a soumis à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social aux fins d'examen dans le cadre des débats relatifs à la restructuration de la dette souveraine et à d'autres questions.

21. Concernant la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, l'intervenant dit que les engagements et les partenariats sont nécessaires à la mise au point d'un nouveau cadre, plus complet, tourné vers l'action concrète, permettant de répondre aux défis et aux opportunités qui se présentent aux pays en développement sans littoral.

22. La situation des petits États insulaires en développement est inquiétante. Avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Kazakhstan lance un projet d'installation de systèmes de biogaz dans neuf petits États insulaires en développement de la région du Pacifique.

23. Des documents cruciaux, dont le document élaboré par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, sont en cours d'examen; ils serviront de base à des initiatives mondiales et régionales dans un proche avenir. Le Kazakhstan, qui souscrit sans réserve à la déclaration internationale intitulée « Donner un prix au carbone », entreprend la transition vers une économie verte et a s'est récemment engagé volontairement à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

24. En 2017, le Kazakhstan accueillera l'Expo-2017: L'Énergie de l'avenir, exposition internationale spécialisée qui vise à promouvoir les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et fournira une aide aux représentants d'une soixantaine de pays en développement pour leur permettre d'y participer. Le Kazakhstan et plusieurs autres pays ont également lancé le Programme de partenariat pour une « passerelle verte », qui a été approuvé dans le document final de la Conférence Rio+20 intitulé « L'avenir que nous voulons ». Il continuera de faire

appel à des compétences internationales et à une assistance financière internationale pour la recherche de solutions aux conséquences des catastrophes écologiques de la mer d'Aral et de Semipalatinsk.

25. **M. Ngculu** (Afrique du Sud) dit que le thème de la session en cours de l'Assemblée générale « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 » indiquera la voie à suivre vers l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Le développement est un processus continu qui devrait s'appuyer sur les engagements existants et les enseignements tirés de la mise en œuvre du cadre des OMD, de façon à prendre en considération les réussites antérieures, les lacunes de la mise en œuvre et les défauts systémiques. Les OMD, les documents issus des autres conférences internationales sur le développement et les travaux du Groupe de travail ouvert doivent former la base des négociations intergouvernementales relatives à un programme mondial de développement qui soit porteur de transformation et aborde les défis de la pauvreté, du chômage et de l'inégalité, auxquels de nombreux pays en développement doivent faire face. La priorité et le thème du sommet prévu en septembre 2015 devraient rester strictement axés sur le développement.

26. Les moyens de mise en œuvre du programme de développement mondial tels que les ressources financières, la mise au point et le transfert de technologies et le renforcement des capacités sont d'une importance cruciale. Ils sont tributaires d'actions concrètes de la part des pays développés et de la consolidation de la coopération internationale pour le développement. Un cadre pour la reddition des comptes devrait être mis en place sous l'égide du forum politique de haut niveau sur le développement durable pour le suivi de l'exécution des engagements pris par les partenaires de développement. Le nouveau programme de développement devrait prévoir une aide pour les besoins spéciaux des pays africains, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement afin de leur permettre de réaliser une croissance économique rapide, inclusive et soutenue.

27. Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha devraient constituer le fondement de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Les documents qui seront issus de cette Conférence devraient être considérés comme des contributions décisives aux débats sur les moyens de

mise en œuvre du programme pour l'après-2015. Les sources extérieures et intérieures, tant publiques que privées, de financement du développement durable devraient se compléter les unes les autres car chacune a son rôle et ses objectifs. Les États Membres doivent souligner la nécessité d'accroître les sources publiques de financement.

28. Étant donné que les fragilités et les déséquilibres du système financier international ont eu des conséquences négatives pour le développement, la bonne gouvernance économique est essentielle. Dans ce contexte, l'architecture économique et financière mondiale, y compris les institutions financières internationales, doit être réformée de manière à être représentative des besoins des pays en développement et à pouvoir répondre à ces besoins, ainsi qu'à traduire les réalités géoéconomiques mondiales actuelles. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait renforcer les négociations relatives à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les engagements pris en vertu de la Convention, et réaffirmer en permanence le mandat et les objectifs pertinents.

29. **M. Dehghani** (République islamique d'Iran) dit que l'année en cours marquera un tournant dans le développement économique, notamment en raison des progrès des travaux relatifs au programme de développement pour l'après-2015, de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, des vingtième et vingt et unième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la prochaine Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe. Toutefois, le fond devrait primer sur la procédure. La qualité des documents qui concluront les travaux et la capacité de les mettre en œuvre sont très importantes, de même que les modalités de mise en œuvre.

30. Le droit souverain de chaque pays d'arrêter ses priorités et stratégies de développement et la marge de manœuvre décisionnelle dont les pays en développement ont besoin pour élaborer leurs stratégies de développement devraient être respectés dans le processus d'intégration de ces pays à l'économie mondiale. Malheureusement, la capacité des pays en développement de mobiliser des ressources pour faire face à leurs engagements au titre des OMD est très restreinte. À cet égard, les systèmes financiers et monétaires internationaux appellent d'urgence une

réforme systémique propre à renforcer leur efficacité, leur transparence et leur légitimité. Bien entendu, il y aura des incidences sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et sur la réalisation des objectifs de développement durable. Il conviendra d'apporter l'attention requise aux travaux du système des Nations Unies pour le développement durant la nouvelle phase. Des répercussions négatives pourraient se faire ressentir pendant les années ou décennies à venir. La session en cours devrait donner lieu à un débat et à des décisions sur le suivi de la mise en œuvre des engagements aux fins du développement.

31. Bien qu'elle ait été la cible de graves mesures coercitives unilatérales, la République islamique d'Iran a accompli des progrès remarquables dans la réalisation des OMD. Il ne peut y avoir de compromis sur le respect des valeurs humaines et du droit international pour quelque motif que ce soit et sous quelque prétexte que ce soit.

32. **M. Boukadoum** (Algérie) dit que le rapport du Groupe de travail ouvert constitue le socle sur lequel le futur programme de développement devrait reposer. La Conférence sur les changements climatiques qui se tiendra à Lima ouvrira la voie à l'adoption d'un cadre réglementaire juridiquement contraignant sur le climat, fondé sur les principes de Rio+20, y compris celui des responsabilités communes mais différenciées. Ce nouveau cadre réglementaire devra rendre compte de la nécessité d'honorer les engagements relatifs au financement, au renforcement des capacités et au transfert de technologies écologiquement rationnelles. Il devra aussi donner toute l'importance voulue aux modalités de l'adaptation au réchauffement mondial, qui préoccupe sérieusement les pays en développement.

33. La délégation algérienne espère que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement se conclura par l'élaboration d'un document ambitieux, orienté vers l'action, qui traduise pleinement les préoccupations des pays en développement, en particulier en Afrique. La question sensible de la restructuration de la dette souveraine sera gérée de la manière la plus appropriée dans le cadre d'un processus intergouvernemental qui devra, non seulement, être conscient de la souveraineté des États et de ceux qu'ils représentent légitimement, mais également leur permettre de déterminer leurs objectifs de développement en fonction de leurs politiques et législations nationales.

34. Bien que les OMD aient beaucoup contribué à atténuer l'extrême pauvreté, les progrès enregistrés par les diverses régions ont été inégaux. La région de l'Afrique est la plus éloignée de la réalisation des OMD. Les partenaires de développement sont instamment priés d'honorer tous les engagements pris envers l'Afrique, en particulier en ce qui concerne l'APD, qui a baissé en 2013. La faiblesse de la part de l'Afrique dans le volume du commerce international (3 % seulement) est préoccupante. Certes, la coopération Sud-Sud est un puissant moteur de la coopération pour le développement, mais la coopération Nord-Sud est l'épine dorsale qui fonde solidement le partenariat pour le développement.

35. **M. Patriota** (Brésil) dit que, depuis l'application à grande échelle de politiques économiques néolibérales dans les années 1980, les écarts entre les salaires et entre les niveaux de richesse, à l'intérieur des pays et entre les pays, se sont creusés de manière spectaculaire. Selon une récente étude de la CNUCED, le rapport entre le revenu moyen des pays les plus riches du monde et le revenu moyen des pays les plus pauvres, qui était de 44 à 1 dans les années 1980, est passé à 60 à 1 en 2000. L'inégalité de revenu entre les pays est aujourd'hui plus marquée que l'inégalité de revenu à l'intérieur des pays, ce qui implique de graves conséquences sociales, humanitaires et économiques. La croissance est bloquée, et l'érosion des revenus réduit la demande partout, ce qui ne favorise guère le relèvement après la crise économique et financière. L'inégalité n'est pas seulement inacceptable sur le plan moral, elle nuit à l'économie; c'est un fait reconnu par le Fonds monétaire international (FMI). Son effet durable le plus injuste est la stagnation des niveaux d'éducation. Toutefois, il est reconnu que des politiques publiques actives sont bénéfiques pour le développement durable et inclusif.

36. Depuis 2008, les nombreux truismes sur l'économie fondés sur le Consensus de Washington ont été infirmés, ce qui a obligé les institutions financières à mettre au point de meilleurs outils pour soutenir l'économie mondiale. Selon une observation récente d'un éminent économiste, les prêts et le soutien actif du gouvernement sont d'une importance décisive durant les récessions et lorsque le secteur privé ne peut pas ou ne veut pas consentir de prêts. Au Brésil, des politiques sociales actives comme la Bolsa Familia ont joué un rôle crucial dans la réduction des taux de pauvreté et des inégalités, tout en assurant une

croissance tirée par la demande et en donnant de la vigueur au marché intérieur. Moyennant quoi, en dix ans, plus de 40 millions de Brésiliens sont sortis de la pauvreté et ont intégré la classe moyenne. La création d'emplois pour tous, la structuration des relations de travail, l'application des droits sociaux et le souci des groupes les plus vulnérables et marginalisés, notamment par la discrimination positive, sont déterminants dans le combat contre l'injustice sociale et l'absence d'opportunités.

37. Il est plus difficile, mais non impossible, d'agir de même au niveau international. Au nombre des objectifs de développement durable, le rapport du Groupe de travail ouvert a inclus la réduction des inégalités à l'intérieur des nations et entre les nations. Les cibles spécifiques inscrites dans cet objectif donnent acte de la nécessité de remédier aux disparités des revenus et à la discrimination et de veiller à ce que les pays en développement puissent davantage s'exprimer et soient davantage représentés dans les institutions financières internationales. Le retard dans les réformes de 2010 des quotes-parts et de la gouvernance du FMI est très préoccupant. La nouvelle vision de la coopération internationale pour le développement devrait être celle d'un développement durable, inclusif et universel, qui respecte pleinement le principe des responsabilités communes mais différenciées des pays développés et des pays en développement. L'importance de la technologie pour le développement durable est reconnue tout au long du rapport du Groupe de travail ouvert, qui mentionne à maintes reprises la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies.

38. Les pays développés ne devraient pas se contenter d'affirmer de manière répétitive les mêmes engagements non tenus, mais devraient s'entendre sur de nouveaux moyens supplémentaires de mise en œuvre qui correspondent aux hautes ambitions du nouveau programme porteur de transformation, notamment en relevant le niveau de l'APD. S'agissant de la dette souveraine, le traitement équitable des États souverains et le droit de leurs populations au développement font partie intégrante de l'attachement à l'état de droit, sur le plan national et international.

39. La vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques devrait déboucher sur un instrument nouveau, contraignant, qui respecte pleinement le principe des responsabilités communes mais différenciées et tiende

compte des capacités respectives. À la quinzième Conférence des Parties, tenue en 2009, le Brésil s'est engagé volontairement à réduire les projections d'émissions de 36 % à 39 % d'ici à 2020. La déforestation a été réduite de 79 % au Brésil au cours des dix dernières années.

40. Le Brésil, qui est en faveur d'une structure de gouvernance d'Internet plus ouverte, démocratique et à plusieurs parties prenantes, se préparera bientôt à l'examen décennal des suites données au Sommet mondial sur la société de l'information. Les droits de l'homme, y compris le droit à la vie privée, doit être protégé sur Internet et hors d'Internet. L'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers doit devenir une entité réellement internationale. La réforme de la gouvernance d'Internet est trop importante pour que l'ONU la passe sous silence. Une plus large place au cœur du système des Nations Unies est nécessaire pour relever les défis d'un cyber-environnement en rapide mutation.

41. **M. Empole** (République démocratique du Congo) se réjouit du fait que le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, qui met l'accent sur l'élimination de la pauvreté, servira de base au programme de développement pour l'après-2015. L'Afrique reste la région la plus touchée par les conflits armés. Depuis plus de 20 ans, des conflits armés font rage en République démocratique du Congo, en particulier dans la partie orientale du pays. Ils ont fait des millions de déplacés, ont rendu impossible l'exploitation des immenses ressources naturelles du pays et ont anéanti le fruit d'années d'investissement. C'est pourquoi la délégation de la RDC se réjouit de l'inclusion d'un objectif lié à la paix et à la sécurité puisque, sans un minimum de sécurité, le développement ne sera qu'une utopie.

42. L'adoption du nouveau programme ne signifie pas que les partenaires de développement devraient se soustraire à leurs engagements antérieurs, surtout pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté et de l'assistance aux plus vulnérables. La réalisation des OMD et l'aide à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul devraient rester prioritaires pour le système des Nations Unies. Le transfert de technologies nouvelles et propres, la libéralisation des échanges conformément à la Déclaration de Doha, le financement de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation des effets du changement climatique et l'augmentation de l'APD figurent aussi parmi les

engagements pris en faveur des plus vulnérables qui doivent être honorés.

43. Le terrorisme et la récente résurgence de la maladie à virus Ebola en Afrique peuvent retarder la réalisation des objectifs que la communauté internationale s'est assignés. En effet, non seulement le virus fait toujours plus de victimes chaque jour, mais il perturbe profondément les économies des pays touchés. Il convient de remercier la communauté internationale de sa solidarité et de son soutien technique et logistique. La République démocratique du Congo, touchée par l'épidémie pour la septième fois, a été en mesure de circonscrire l'épidémie à la région où elle a éclaté. Elle a apporté son concours à des pays d'Afrique de l'Ouest et se tient disposée à fournir à nouveau une assistance, notamment dans le domaine clé de la prévention. À cet égard, la RDC mettra très prochainement en place des centres de formation multidisciplinaires pour préparer le personnel de santé à répondre aux besoins des pays africains touchés par le virus Ebola. Cette initiative mérite d'être soutenue.

44. La RDC a l'une des économies les plus dynamiques d'Afrique, avec un taux d'inflation proche de zéro, un taux de croissance supérieur à la moyenne africaine depuis près d'une décennie et des réserves de change en constante augmentation. La construction d'infrastructures connaît une expansion sans précédent et des efforts sont faits pour créer un environnement favorable aux investissements du secteur privé et aux investissements étrangers directs, grâce à des incitations fiscales et à un allègement des tracasseries administratives. Les réformes menées dans les secteurs de la sécurité et de la justice et dans la gestion des finances publiques commencent à porter leurs fruits. Le projet hydroélectrique du Grand Inga s'inscrit dans cette initiative: à terme, il produira suffisamment d'électricité propre et renouvelable pour satisfaire les besoins de près de la moitié de la population africaine.

45. Le changement climatique est une préoccupation qui touche les droits fondamentaux, en particulier pour les peuples des nations insulaires et de l'Afrique. En 2015, à Paris, il faudrait conclure un accord ambitieux et juridiquement contraignant qui permette de réduire rapidement les émissions de carbone, de maintenir la hausse de la température en-dessous de deux degrés Celsius et de soutenir la résilience face au changement climatique. La République démocratique du Congo a inscrit la gestion des écosystèmes forestiers dans ses

politiques de développement durable en visant à accroître la proportion des zones forestières et des aires protégées.

46. **M^{me} Mejía Vélez** (Colombie) dit que la région de l'Amérique latine a accompli des progrès incontestables dans la réalisation des OMD. Il est important de garder le caractère intergouvernemental du programme de développement pour l'après-2015 et la prééminence du document final de la Conférence Rio+20. Le rapport du Groupe de travail ouvert devrait constituer la base du nouveau programme et ne devrait ni être réexaminé, ni être renégocié. Les travaux du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, les conclusions des débats sur la création d'un mécanisme pour le transfert de technologies et le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 devraient compléter le programme.

47. Le nouveau programme doit répondre à la nécessité d'éliminer la pauvreté et de réduire les inégalités en préconisant des politiques axées sur la durabilité et de nouveaux modes de production et de consommation, créant ainsi des conditions propres à garantir des résultats irréversibles. Un nouveau programme pour l'habitat est nécessaire. La Déclaration de Medellín, adoptée lors du dernier Forum urbain mondial, souligne la nécessité d'un nouveau programme urbain pour résoudre le manque de planification et de cadre juridique dans de nombreuses villes, qui se traduit pas une extension sans fin, l'utilisation intensive de l'énergie et un impact inquiétant sur le changement climatique. Le programme de développement pour l'après-2015 doit également aborder les besoins spéciaux des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire.

48. Le nouveau programme exige un partenariat international renouvelé, qui remédie aux faiblesses du système international actuel, respecte les engagements en matière de transfert de technologies et apporte des solutions durables à l'endettement. Il faudrait un système commercial ouvert, fondé sur des règles et transparent, qui apporte des ressources financières et techniques aux pays en développement. L'environnement international doit venir à l'appui des efforts nationaux et prévoir une amélioration de la

cohérence et de la coordination des systèmes monétaires, financiers et commerciaux.

49. Il ne peut y avoir de développement durable sans une adaptation au changement climatique. Il faut qu'un accord multilatéral juridiquement contraignant et applicable à toutes les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques soit conclu à la vingt et unième Conférence des Parties qui se tiendra à Paris en 2015.

50. **M^{me} Meitzad** (Israël) dit qu'il n'existe pas de solution simple aux vastes défis du développement durable et que les solutions ne peuvent pas être les mêmes pour tous. Même si de nombreux principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire restent valables, beaucoup de choses ont changé au cours des 14 dernières années. De nouvelles puissances économiques ont émergé, les nouvelles technologies ont modifié la manière de vivre et de nouvelles situations démographiques sont apparues. Le secteur privé, les fondations philanthropiques et la société civile jouent un plus grand rôle dans les affaires mondiales.

51. L'élimination de la pauvreté doit procéder d'un profond attachement aux droits humains universels et aux libertés fondamentales. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont indissociablement liés à la promotion et à la défense des droits humains de toutes les femmes, y compris celui de décider librement des questions relatives à leur sexualité. Des femmes meurent encore chaque jour à cause de problèmes évitables liés à l'accouchement et à la grossesse. Donner aux femmes la possibilité de prendre elles-mêmes les décisions relatives à la procréation, notamment le nombre de leurs enfants et le calendrier et l'espacement des naissances, est indispensable pour réduire la mortalité maternelle et infantile, et permet aux femmes de jouer pleinement leur rôle dans leur famille, leur profession et leur communauté. Malgré une baisse générale de la mortalité maternelle, les femmes des zones rurales courent encore trois fois plus de risques de mourir en couches que les femmes qui vivent dans les centres urbains.

52. La participation des jeunes aux processus de la prise des décisions et de leur application est déterminante. Chaque nation devrait s'employer à autonomiser les jeunes et à les encourager à faire entendre leur voix. La révolution des données offre des possibilités de concevoir de nouvelles approches des

problèmes de développement, de mieux comprendre l'évolution du bien-être humain et d'avoir des informations en retour en temps réel sur l'efficacité des solutions adoptées par les gouvernements.

53. L'entrepreneuriat représente un moyen important de briser le cycle de la pauvreté, d'autonomiser les femmes et les jeunes et de réaliser la croissance économique et le développement durable. Il a un effet de ricochet car les dirigeants d'entreprise forment des équipes, suscitent un sentiment de confiance chez leurs pairs et offrent à d'autres la possibilité de tendre vers leurs rêves. Il faut redoubler d'efforts pour offrir un tremplin aux concepteurs de l'avenir, aux rêveurs et aux preneurs de risques du monde entier.

54. **M. McLay** (Nouvelle-Zélande) dit que les travaux de la session en cours de l'Assemblée générale seront décisifs pour la mise au point finale du nouveau programme de développement économique, social et environnemental mondial. Il accueille avec intérêt le document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement qui s'est tenue récemment, et se réjouit de la prochaine tenue de la Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral. Ces manifestations font ressortir les défis auxquels se heurtent certains des États les plus vulnérables du monde, mais donnent aussi un aperçu des possibilités de relever ces défis en s'appuyant sur des stratégies nouvelles et des partenariats renforcés. Le partenariat a été l'un des thèmes de la Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Le rapport du Groupe de travail ouvert définit des objectifs et des cibles qui formeront la base du nouveau programme. L'année prochaine, il incombera à tous les États de faire en sorte que l'ensemble définitif des objectifs de développement durable soit ambitieux, inclusif, porteur de transformation et de résultats irréversibles. L'application concrète de ce programme repose en partie sur des partenariats mondiaux inclusifs et sur une mobilisation effective de financements pour le développement. Ces questions sont d'importantes considérations à prendre à compte dans les travaux préparatoires de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui permettra dans une mesure décisive de traduire l'ambition collective de la communauté internationale en actions réelles.

55. L'action des États Membres dans le cadre de la Deuxième Commission devrait rester procédurale et

technique. Les États doivent éviter de devancer les travaux de fond qui doivent être menés dans d'autres cadres. Les questions de politique macroéconomique inscrites à l'ordre du jour de la Commission sont d'un intérêt fondamental pour le développement durable et les efforts mondiaux de recherche d'une meilleure sécurité économique. De nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire peinent encore à trouver des solutions durables aux problèmes de la dette extérieure. Lors de la session précédente, les membres ont accepté de négocier un cadre multilatéral pour la restructuration de la dette souveraine. Une question aussi importante nécessite la recherche d'un consensus. L'ONU devrait agir en coordination avec les autres acteurs concernés, y compris diverses institutions financières internationales.

56. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua) dit que la crise économique est l'un des plus grands défis des dernières décennies. Elle se poursuit, touchant les groupes les plus pauvres de la communauté internationale, et aucun accord n'a été conclu en ce qui concerne les mesures à prendre au niveau international. L'élimination de la pauvreté et de la faim exige des changements du modèle existant, qui est fondé sur l'exploitation de la majorité par une minorité.

57. L'architecture financière internationale doit être complètement restructurée. La résolution portant sur la restructuration de la dette souveraine et la Conférence internationale sur le financement du développement sont des mesures macroéconomiques d'une haute importance. Le Nicaragua réaffirme sa solidarité indéfectible avec l'Argentine dans son opposition aux fonds voutours.

58. Certes, il est encourageant que la pauvreté soit considérée comme la priorité la plus urgente parmi les objectifs du développement durable, mais il faudrait une plus grande clarté sur les méthodes de mise en œuvre et des partenariats mondiaux plus fermement établis. Le fait que les pays n'ont pas tous atteint les OMD est un motif de préoccupation. Le cadre de développement pour l'après-2015 doit être élaboré dans un processus intergouvernemental ouvert et transparent. Pour le Nicaragua, le programme de développement pour l'après-2015 offre une nouvelle possibilité d'œuvrer pour un ordre mondial plus juste, fondé sur l'inclusion de tous, le développement social participatif, la protection de l'environnement et la dignité humaine. Les pays développés doivent honorer

leur engagement à contribuer à hauteur de 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement.

59. Le Nicaragua continue d'édifier une société fondée sur la fraternité et la solidarité. En 2014, il a réalisé une croissance économique remarquable parmi les pays d'Amérique centrale. Le pays a l'un des pourcentages de femmes ministres, parlementaires et maires les plus élevés du monde.

60. Le monde a besoin d'un accord sur le climat qui soit équilibré et équitable. Le résultat doit être à la mesure de la gravité du changement climatique et protéger les écosystèmes, qui entretiennent la vie.

61. L'intervenant réaffirme la solidarité de sa délégation avec l'État de Palestine. Maintenant plus que jamais, la reconnaissance de la Palestine doit devenir une réalité. Les massacres, qui ont été condamnés par la très grande majorité de la communauté internationale, doivent cesser.

62. **M. Maksimychev** (Fédération de Russie) dit que le rapport du Groupe de travail ouvert est représentatif de la vision des États Membres traduite dans « L'avenir que nous voulons » et constitue une base solide pour les négociations. La Fédération de Russie reste fermement opposée à une interprétation large du développement durable et aux tentatives de politiser le programme de développement pour l'après-2015.

63. L'instabilité dont la situation financière et économique mondiale continue de souffrir constitue l'un des principaux défis au développement durable. Les relations financières et économiques internationales doivent devenir plus fiables, avec un système régulateur efficace, afin de maintenir l'équilibre nécessaire à un développement durable global. Les organismes régionaux et interrégionaux d'intégration économique, qui ont pour rôle de stimuler le développement économique et amortissent les fortes turbulences financières, sont un élément important d'un tel système. La Fédération de Russie est un partisan actif de ces modèles, ayant participé à la mise en place de l'Union économique eurasiennne et de la nouvelle banque de développement du groupe BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud).

64. Il ressort des récentes réunions que la question du service de la dette extérieure exige un cadre réglementaire portant sur tous ses aspects. La délégation de la Fédération de Russie est prête à participer à des débats constructifs sur les modalités

d'un futur processus de négociation dans le cadre de la Deuxième Commission, mais continuera de s'élever contre les sanctions économiques unilatérales, dont les conséquences négatives pour le développement ont été clairement démontrées.

65. La question des améliorations apportées aux activités opérationnelles du système des Nations Unies est importante pour la Fédération de Russie en sa qualité de nation donatrice. Un examen quadriennal complet bien défini et mené en temps voulu ne peut que faciliter la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

66. Donner plus de visibilité aux commissions régionales des Nations Unies et exploiter plus à fond leurs potentialités pour effectuer la transition vers le nouveau programme de développement mondial est une question qui mérite une attention particulière. Étant donné leur grande compréhension de la diversité des régions et de leurs particularités respectives, les commissions régionales devraient jouer le principal rôle dans l'aide à apporter aux États Membres pour l'élaboration de stratégies nationales optimales de développement durable.

67. **M. Pedersen** (Norvège) dit que les OMD ont mené à des résultats impressionnants. L'existence d'un seul ensemble d'objectifs mondiaux bien définis a été une importante innovation dans les efforts de développement. Toutefois, dans les nations déchirées par la guerre, les résultats au titre des OMD ont stagné, voire décliné. La crise et les conflits sont les ennemis de l'élimination de la pauvreté. Tout ce qui est possible doit être fait pour prévenir et faire cesser les conflits et, dans des situations de conflit, l'attention doit se porter tout spécialement sur les droits et les besoins des filles et des groupes marginalisés. Pendant les conflits, le droit des enfants à l'éducation et aux soins de santé ne doit pas être négligé.

68. Des résultats au titre des OMD qui soient satisfaisants pour leur durabilité et leur qualité nécessitent des approches novatrices. Les partenariats avec le secteur privé et la société civile doivent être renforcés, et des mécanismes de financement novateurs, tels que le financement fondé sur les résultats, devraient être stimulés pour accélérer la réalisation des OMD.

69. Les objectifs de développement durable doivent être fondés sur les réussites obtenues au titre des objectifs du Millénaire pour le développement et être

réalistes, ambitieux, concrets et mesurables. Leur champ d'application doit dépasser celui des OMD. Le programme des 15 prochaines années ne devrait laisser aucun doute sur l'importance de la paix et de la stabilité, de la bonne gouvernance, de l'état de droit et du respect des droits fondamentaux, y compris les droits des femmes.

70. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour faire en sorte que les objectifs de développement durable soient à la portée des gouvernements, compréhensibles pour le public et mesurables. Des processus inclusifs, reposant sur des faits, doivent être utilisés pour l'examen. Le système des Nations Unies a un important rôle à jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable, en ce qui concerne aussi bien les biens communs universels que les résultats au niveau de chaque pays. Il doit se montrer à la hauteur du but poursuivi. Le système des Nations Unies pour le développement ne pouvant pas et ne devant pas tout faire, peut-être devra-t-il être repositionné et tirer parti des avantages comparatifs respectifs de ses composantes. Le processus des objectifs de développement durable offre l'occasion d'envisager des changements plus fondamentaux que les changements prévus dans l'examen quadriennal complet.

71. **M. Makharoblishvili** (Géorgie) dit que la Géorgie a atteint la plupart des OMD. Le taux de pauvreté a baissé de 21 % à 15 % et l'extrême pauvreté a notablement régressé. Grâce à l'introduction et à l'application à grande échelle de régimes de protection sociale, les groupes les plus vulnérables disposent d'un filet de sécurité, notamment les familles vivant dans la pauvreté, les personnes âgées et les personnes ayant des handicaps. En 2013, les pensions et les allocations sociales ont été augmentées de 50 % et de 100 % respectivement.

72. Les taux de scolarisation dans le cycle primaire se maintiennent à un niveau élevé depuis 2000. En 2012, le pays a franchi le seuil des 10 % de représentation des femmes au Parlement, alors qu'en 2000, le pourcentage était de 5 %. Les femmes détiennent des portefeuilles ministériels clés dans les ministères de la justice, de l'éducation, des affaires étrangères, de la protection de l'environnement et autres domaines. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a été pratiquement divisé par deux et le taux de mortalité maternelle a diminué de plus de la moitié. Les taux de prévalence du VIH sont faibles en

Géorgie, seul pays d'Europe orientale où le traitement antirétroviral est accessible à tous.

73. Depuis 2006, la Géorgie a supprimé les droits d'importation sur près de 85 % des produits. Elle applique l'une des politiques de commerce extérieur les plus libérales du monde: elle facilite les régimes de commerce extérieur et les procédures douanières et applique des droits d'importation faibles et des réglementations non tarifaires minimales.

74. La Géorgie est très bien classée parmi les nations favorables à l'activité commerciale et économique pour des raisons telles que des politiques gouvernementales bien conçues, la détermination du Gouvernement, l'engagement de la société civile et la coopération internationale. Selon la Banque mondiale, depuis 2005, les conditions se sont plus améliorées en Géorgie que dans n'importe quel autre pays d'Europe orientale et d'Asie centrale. La Géorgie a signé un accord d'association avec l'Union européenne en 2014, ce qui ouvre une phase nouvelle sur le plan qualitatif en matière de coopération. La principale partie de l'accord, à savoir la création d'une zone de libre-échange approfondi et complet, est entrée en vigueur en septembre 2014.

75. Néanmoins, l'étendue et la gravité de la pauvreté reste profondément préoccupante, non seulement en Géorgie mais également dans d'autres pays. Cinq des huit objectifs du Millénaire seront réalisés sur le plan mondial avant l'échéance de 2015, mais les progrès ont été inégaux à l'intérieur des pays et entre les pays.

76. La Géorgie, qui a à cœur de faire progresser l'atténuation des effets du changement climatique, compte réduire à zéro ses émissions nettes de carbone d'ici à 2050. Les immenses ressources énergétiques de la région pourraient offrir de nouveaux domaines de coopération entre les producteurs d'énergie, les pays de transit et les pays consommateurs de toute la région. Des voies rapides, d'un bon rapport coût-efficacité et fiables sont nécessaires pour acheminer les biens de la Chine vers l'Europe occidentale. Il est essentiel de renforcer l'articulation des transports dans la région. La Géorgie y contribue dans une mesure appréciable en participant activement à toute une série de projets régionaux et internationaux importants et en modernisant son infrastructure de transport intérieure.

77. **M. Iziraren** (Maroc) dit que les objectifs de développement durable, tels que proposés par le Groupe de travail ouvert, devraient constituer la base

des consultations sur le programme de développement pour l'après-2015, avec la réaffirmation de l'élimination de la pauvreté comme premier objectif. Tous les 17 objectifs de développement durable devraient être retenus dans le programme de développement pour l'après-2015. De plus, aider les pays à atteindre l'indépendance économique en s'appuyant sur une croissance porteuse de transformation et inclusive et sur l'industrialisation représente le meilleur moyen d'éliminer la pauvreté, grâce à la création d'emplois et d'opportunités génératrices de revenus.

78. Par ailleurs, les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 devraient prendre en considération le niveau de développement et les stratégies et priorités de développement des pays. Ils devraient aussi mettre en relief les besoins et les problèmes spécifiques des pays en développement et leur capacité limitée de relever les défis du développement.

79. L'aide publique au développement reste indispensable au financement des programmes de développement durable, surtout pour les pays les moins avancés. L'on attend de la troisième Conférence sur le financement du développement qu'elle débouche sur des mécanismes de financement renforcés. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait faciliter l'accès sans conditionnalité des pays en développement à la technologie.

80. S'agissant du changement climatique, il est espéré qu'un instrument international sera élaboré et engagera les pays à prendre des mesures énergiques pour limiter les effets négatifs du changement climatique. Un tel accord doit être fondé sur le principe des responsabilités communes mais différenciées, étant donné que les pays en développement, qui sont les plus touchés par les effets du changement climatique, sont les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre. Le financement par les partenaires de développement est essentiel pour aider les pays en développement à mettre en œuvre les politiques requises face au changement climatique.

81. La coopération Sud-Sud doit être renforcée maintenant plus que jamais et devrait avoir sa place dans le programme de développement pour l'après-2015. Les partenariats pour le développement devraient aussi être intégrés à la coopération régionale et interrégionale. La coopération régionale et

interrégionale permet en outre de fédérer les efforts, de sorte que les pays pourront coordonner leurs politiques économiques en vue d'atteindre une prospérité partagée.

82. **M^{me} Nazaire** (Haïti) dit que le monde est en proie à de nombreuses menaces qui résultent des déficits de développement ou de la répartition non équitable de la croissance. Guerres d'annexion, guerres civiles, flambée de fanatisme religieux et de terrorisme, risque de nouvelles pandémies et catastrophes naturelles hors-normes s'ajoutent aux effets de la crise financière dont le monde se relève à grand-peine. Les situations économiques, sociales et environnementales sont inquiétantes et exigent des soins intensifs. Il s'impose d'avoir une vision holistique et multidimensionnelle du développement, qui permette de satisfaire les besoins humains sans mettre en danger les générations futures.

83. Le pays est sorti du terrible séisme de janvier 2010 plus résilient et plus confiant dans l'avenir, et achève actuellement sa période de transition et de relèvement humanitaire. Il s'est engagé dans un programme intensif de reconstruction et de développement et, malgré des conditions très défavorables, a sensiblement progressé dans la réalisation des OMD. Un large éventail de programmes sociaux visant à aider les plus vulnérables, notamment la scolarisation gratuite pour des centaines de milliers d'enfants défavorisés et des investissements importants dans la santé de la procréation, a fait considérablement baisser le nombre de personnes dénuées de ressources et réduit les taux d'analphabétisme, de fécondité et de mortalité maternelle. Les OMD seront atteints, ou presque, d'ici un an, bien qu'il reste beaucoup à faire pour éliminer l'extrême pauvreté. Le Gouvernement haïtien est prêt à prendre les mesures voulues.

84. Haïti appuie sans réserve le document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui découle du constat renouvelé que les petits États insulaires en développement présentent des vulnérabilités uniques et spécifiques face au changement climatique. Le changement climatique menace directement l'intégrité, la viabilité, la survie, voire l'existence de leur territoire. Ces États ont besoin de ressources financières nouvelles et prévisibles et d'un traitement spécial dans le cadre des divers accords économiques et commerciaux multilatéraux afin d'avoir un accès effectif aux échanges mondiaux.

85. Parmi les autres thèmes qui préoccupent particulièrement Haïti figurent les migrations internationales, le développement agricole et la sécurité alimentaire, l'énergie renouvelable, la biodiversité et la réforme du système financier international. Les formes novatrices de financement, telles que les partenariats avec le secteur privé et la coopération Sud-Sud, n'exonèrent en aucun cas les pays les plus prospères de leurs engagements envers la coopération au service du développement durable pour tous.

86. **M. Chol** (République populaire démocratique de Corée) dit que le développement durable est une urgence. L'extrême pauvreté et les problèmes environnementaux causés par des activités économiques inéquitables et égoïstes appellent des solutions. Il ne peut y avoir aucun examen du développement économique et social durable tant que durent des manœuvres politiques et militaires coercitives qui menacent la paix et la stabilité régionales et portent atteinte physiquement à la souveraineté et au droit au développement d'États souverains.

87. L'intérêt particulier de quelques pays est à l'origine de litiges et de conflits armés dans diverses régions du monde. Les sanctions unilatérales ont déstabilisé les conditions de sécurité, et la crise financière qui n'est toujours pas terminée menace gravement les conditions du développement durable dans le monde entier. En particulier, les États-Unis et quelques autres pays appliquent des sanctions unilatérales, des mesures coercitives et une politisation inhumaine de la coopération humanitaire à l'encontre de pays particuliers dans les domaines des finances, du commerce, de l'investissement et d'autres domaines de coopération pour le développement. Cela devrait cesser immédiatement.

88. Une croissance économique rapide des pays émergents et des autres pays en développement contribue notablement à la croissance de la consommation mondiale et du volume des échanges mondiaux. Les relations économiques internationales inéquitables et anachroniques et le système monétaire international actuel, dominé par le dollar des États-Unis, appellent des réformes immédiates. La position dominante de quelques pays dans système de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'Organisation mondiale du commerce est la principale cause de la crise actuelle.

89. Les objectifs et cibles d'un nouveau programme de développement mondial devraient être proportionnés aux conditions nationales et aux capacités de chaque pays. Il est crucial que les pays fixent eux-mêmes leurs priorités en fonction de leurs conditions intérieures. C'est seulement lorsque les pays établiront eux-mêmes leurs objectifs de développement durable, qui pourront être intégrés pour former des objectifs régionaux, qu'un processus de partenariat mondial réel pourra être lancé. Les pays développés et les nations donatrices ne devraient pas imposer d'obstacles, de charges ni de restrictions politiques et économiques aux pays en développement, mais devraient plutôt tenir leurs engagements au titre de l'APD et du transfert de technologies.

90. L'amélioration des niveaux de vie est une priorité absolue en République populaire démocratique de Corée. Un modèle économique d'une grande efficacité est mis en place, et des efforts sont faits pour que la civilisation socialiste porte ses fruits. Malgré les constantes menaces de guerre nucléaire lancées par des forces hostiles, le Gouvernement intensifie les investissements dans l'agriculture, la construction et la science et la technologie, tout en introduisant résolument de nouveaux systèmes de gestion économique. Des monuments importants sont en construction pour promouvoir le bien-être du peuple.

91. **M. Reyes Rodríguez** (Cuba) dit que le fossé qui sépare le Nord du Sud continue de se creuser. Paradoxalement, il y a des ressources, des technologies et des capacités suffisantes pour changer la situation, mais les riches et les puissants n'ont pas la volonté politique d'honorer leurs engagements internationaux. Un système qui dépense des milliards pour l'armée alors que des centaines de millions de gens vivent dans l'extrême pauvreté n'est pas appelé à durer. Si ces ressources avaient été dépensées pour le développement, beaucoup de progrès auraient été accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La situation prouve clairement que les bases de l'économie mondiale sont en crise. Il faudrait d'urgence un nouvel ordre international plus juste et plus inclusif.

92. Le programme de développement pour l'après-2015 a pour but la mise en place d'un système multilatéral, démocratique, efficace et transparent, avec la pleine participation des pays en développement, dans des conditions d'égalité. Afin d'éviter les erreurs des OMD, le nouveau programme doit prévoir de

nouveaux mécanismes de financement du développement durable, des modalités pour résoudre la question de la dette extérieure et des mesures pour transformer le commerce et les finances internationales en agents du développement.

93. Faisant observer que le service de la dette extérieure draine les ressources vitales du Sud aux dépens du développement, l'intervenant demande instamment aux pays développés une participation active et constructive aux négociations sur les modalités de la mise en place d'un cadre juridique multilatéral pour la restructuration de la dette souveraine.

94. Des modes de production et de consommation irrationnels et incompatibles avec un développement durable sont les causes premières de la crise écologique. Ils s'inscrivent dans un système de domination économique capitaliste à l'origine de fortes inégalités et d'une pauvreté considérable. Trouver une solution fondée sur le principe des responsabilités communes mais différenciées exige une volonté politique de la part des pays développés, qui sont historiquement responsables du problème et possèdent les plus grandes capacités. Lors de la Conférence sur les changements climatiques qui se tiendra à Lima, il faut que la rationalité et la solidarité l'emportent sur le gaspillage et l'égoïsme.

95. Cuba a lutté dans des circonstances tout à fait particulières pour arriver à se développer. Ces dernières années, les États-Unis ont intensifié l'application extraterritoriale du blocus économique, commercial et financier contre Cuba, adoptant une nouvelle approche qui consiste à imposer des amendes exorbitantes à des institutions bancaires de pays tiers. Néanmoins, Cuba continue d'enregistrer d'importants progrès en matière de développement économique et social, grâce aux efforts de son peuple et à la coopération de pays frères de la région et du monde entier.

96. **M. Dabbashi** (Libye) dit que, tant que la pauvreté existe, il ne peut y avoir de développement durable. L'élimination de la pauvreté devrait rester l'objectif central, doté de la plus vaste portée, dans le nouveau programme. L'intervenant accueille avec intérêt le rapport du Groupe de travail ouvert, qui doit constituer la base des négociations intergouvernementales sur les nouveaux objectifs du programme de développement pour l'après-2015. Tous

les pays devraient se joindre à ces efforts pour que les objectifs élaborés aient un caractère universel et soient fondés sur un partenariat réel entre les pays en développement et les pays développés et sur le principe des responsabilités communes mais différenciées. La communauté internationale devrait tirer des enseignements de l'expérience des OMD pour l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

97. Pour diverses raisons, notamment l'insuffisance des ressources, l'instabilité politique, la précarité des conditions de sécurité et les déficits de l'APD, dues à la crise financière et économique mondiale, il semble probable que certains pays n'atteindront pas les OMD d'ici l'échéance. En conséquence, l'élimination de la pauvreté et la réalisation des OMD qui n'auront pas été totalement réalisés devraient être incluses dans les nouveaux objectifs.

98. Depuis l'adoption des OMD, la Libye a réformé ses politiques économiques, restructuré son économie et avancé à grands pas dans la réalisation des OMD. Dans des circonstances normales, elle aurait facilement pu les atteindre d'ici à 2015. Cependant, les récents événements, une polarisation politique extrême et des conditions de sécurité chaotiques en raison de la rébellion de milices armées ont ralenti la réalisation des OMD et, dans certains cas, ont presque complètement bloqué la croissance économique. Le peuple libyen a hâte que se réalisent un consensus national et une réconciliation nationale, ce qui relancerait l'économie et aiderait le pays à atteindre les OMD encore non atteints et à progresser dans la réalisation des objectifs pour l'après-2015.

99. La fuite des capitaux des pays en développement vers les pays développés et vers des lieux sûrs contribue à ralentir le développement. Malheureusement, leur législation nationale a fait de certains pays des lieux sûrs pour les transferts frauduleux et le blanchiment de fonds via des sociétés-écrans et des comptes secrets. Un instrument international visant à combattre la corruption est nécessaire. La Libye espère que tous les pays l'aideront à recouvrer ses fonds volés, qui constitueraient des ressources supplémentaires au service de la croissance économique. Les objectifs du financement du développement, qu'ils s'agisse des anciens ou des nouveaux, devraient permettre de mener à bonne fin des projets d'infrastructure qui emploieraient de nombreux travailleurs des pays

limitrophes; non seulement la Libye et ses voisins en tireraient profit, mais cela contribuerait à réduire l'immigration illégale en Europe.

100. S'agissant de la crise économique et financière, qui a mis à nu les défaillances de la gouvernance économique, l'intervenant dit qu'il faudrait réformer le système financier international en tirant des leçons de la crise. Le rôle de l'ONU dans la sphère économique et financière doit être renforcé. Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha fournissent le cadre voulu pour relever les défis. Pour encourager le développement, des ressources supplémentaires, tant intérieures que mondiales, doivent être mobilisées et la coopération financière et technique doit être renforcée. Des efforts sont également nécessaires pour alléger le fardeau de la dette extérieure des pays, réglementer l'immigration internationale et renforcer le contrôle gouvernemental sur les initiatives de financement du développement. La Libye espère que la troisième Conférence des Nations Unies sur le financement du développement contribuera à lever les obstacles à la réalisation des objectifs convenus, en prenant en compte l'évolution actuelle de la coopération pour le développement, les liens qui existent entre toutes les sources de tous les financements du développement et la nécessité de se préoccuper des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement.

101. **M. Jawhara** (République arabe syrienne) dit que le rapport du Groupe de travail ouvert constitue une base solide pour les débats de la communauté internationale sur le programme de développement pour l'après-2015, qui devrait être aligné sur les autres documents axés sur le développement, le changement climatique, le financement du développement et le transfert de technologies et avoir pour objectif central l'élimination de la pauvreté.

102. Réaliser les objectifs de développement définis sur le plan mondial signifie s'attaquer à tous les obstacles au développement, en particulier dans les pays en développement. Pour honorer les engagements non tenus, il faut une volonté politique. Des efforts doivent être déployés sur le plan international pour mettre fin immédiatement à l'occupation étrangère, qui constitue le principal obstacle au développement et au bien-être des peuples sous occupation.

103. Les assurances et les engagements à lever immédiatement toutes les mesures de coercition

économique unilatérales imposées aux nations en développement devraient être renouvelés. Tous reconnaissent que ces mesures ont une incidence négative sur les sources de subsistance, empêchent les pays de construire leurs économies et de connaître un développement durable et portent préjudice au système commercial international. Ces mesures, qui sapent la confiance entre les États, sont illégales parce qu'elles ne ressortent ni du cadre de l'ONU, ni des principes du droit international.

104. L'élimination du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et les mesures prises contre ses appuis et ses sources de financement constituent un moyen de soutenir les États Membres touchés par le terrorisme. À l'évidence, les actes terroristes sont des atteintes aux droits fondamentaux et aux principes de tolérance et de coexistence pacifique, causent des destructions aveugles et privent les personnes de leur droit au développement et à des sources de subsistance sûres.

105. Les engagements internationaux mentionnés dans le document final de la Conférence Rio+20, notamment le principe des responsabilités communes mais différenciées, devraient être renouvelés. Les pays développés devraient tenir leur engagement à fournir l'APD aux pays en développement et accroître cette assistance en finançant le transfert de technologies. Les pays en développement seront alors en mesure de participer pleinement aux mécanismes internationaux de gouvernance économique et financière.

106. Tous les obstacles qui bloquent l'accès des produits des pays en développement aux marchés des pays développés doivent être levés. Les mesures politiques qui empêchent des pays d'être parties aux accords commerciaux multilatéraux doivent cesser. Toutes les initiatives prises devraient prendre en considération l'important rôle du commerce en tant que moteur du développement.

107. **M^{me} Camacho** (Mexique) dit que le rapport du Groupe de travail ouvert rend compte de la diversité des modèles de développement et des capacités nationales et devrait constituer la base de l'intégration des objectifs de développement durable au programme de développement pour l'après-2015.

108. La prochaine phase de négociations devrait être centrée sur la définition d'une vision plus claire de la transformation requise pour remédier aux lacunes structurelles qui présentent des liens avec l'inégalité, la

pauvreté et la dégradation de l'environnement. Elle devrait s'étendre à la mise en œuvre et prendre en compte la nature multidimensionnelle de la pauvreté et la nécessité de garantir que le cadre de développement pour l'après-2015 soit une priorité pour tous.

109. La protection et la promotion des droits fondamentaux des migrants, des peuples autochtones, des garçons et des filles, des personnes ayant des handicaps, des femmes et de tous les groupes vulnérables devraient rester au cœur du nouveau programme. Des efforts devraient être faits pour parvenir à des accords fermes sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre du nouveau programme, à son suivi et à la reddition des comptes. Le rôle de l'ONU en tant que source de soutien et de suivi des efforts nationaux et internationaux devrait être mis en valeur.

110. Les textes issus des autres processus devraient enrichir la préparation d'un sommet des chefs d'État et de gouvernement, en septembre 2015, pour l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Les conclusions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques et de la Conférence internationale sur le financement du développement seront également utiles. Le document final de la Conférence internationale sur le financement du développement devrait continuer de mettre à contribution les acteurs pertinents et garder son caractère global, fondé sur la complémentarité des engagements énoncés dans les programmes des pays en développement et des pays développés. Le rapport de synthèse du Secrétaire général et les enseignements tirés des processus aussi bien onusiens que non onusiens, tels que le Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, sont également à prendre en compte. Les thèmes à retenir pour la définition d'un programme complet sont notamment la nourriture, la santé, l'éducation, le logement et les établissements urbains. Le Mexique continuera d'affirmer son attachement à la prévention de la dégradation des écosystèmes et à la conservation de la biodiversité.

111. **M. Haniff** (Malaisie) dit que les objectifs et les cibles à mettre au point dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 devraient être ambitieux, mais réalistes. Assurer la réussite de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ne sera pas une tâche facile. Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour les

nouveaux objectifs et le nouveau programme de développement. Toutes les questions qui s'y rapportent, notamment celle de savoir comment et où obtenir ces ressources, doivent avoir des réponses avant l'adoption du nouveau programme de développement.

112. Il faudrait garder à l'esprit les intérêts des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, en élaborant le programme de développement pour l'après-2015. La conception, la structure et le choix des objectifs doivent aller dans le sens des résultats recherchés par les pays en développement. Le principe des responsabilités communes mais différenciées doit être appliqué et les différentes conditions, capacités et priorités nationales doivent être prises en compte.

113. La Malaisie est en voie de réaliser, voire de dépasser presque tous les huit OMD d'ici à 2015 et vise maintenant à devenir une nation à revenu élevé d'ici à 2020. Elle est profondément préoccupée par l'inégalité des résultats au titre des OMD obtenus par d'autres pays, surtout parmi les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

114. La coopération Sud-Sud est vitale pour la coopération internationale au service du développement. Elle est essentielle pour l'autosuffisance nationale et collective et contribue à l'intégration et à la participation effectives des pays en développement à l'économie mondiale. Elle n'a pas vocation à se substituer à la coopération Nord-Sud mais à la compléter.

115. **M. Minami** (Japon) dit que, d'après le Premier Ministre du Japon dans son intervention récente à l'Assemblée générale, susciter un sentiment d'appropriation et encourager les efforts d'auto-assistance sont les aspects les plus importants de la lutte contre la pauvreté. Bien entendu, la protection et l'autonomisation sont également nécessaires. L'autonomisation des femmes devra tenir une place significative dans les efforts visant à assurer la sécurité humaine.

116. La délégation japonaise veut espérer que le rapport de synthèse du Secrétaire général sera un document complet, ambitieux, qui englobera toutes les contributions au programme de développement pour l'après-2015 et sur lequel les négociations intergouvernementales pourront se fonder. Les contributions du Groupe de travail ouvert et du Comité

intergouvernemental d'experts, entre autres, sont tout aussi importantes et devraient être examinées dans une optique holistique durant la prochaine phase. La cohérence et la coordination entre les processus du programme de développement pour l'après-2015 et du financement du développement doivent être encouragés, en tâchant de réduire au minimum le double emploi dans les efforts. Et surtout, la Commission ne devrait pas préjuger des résultats de ces processus.

117. Le Japon accueillera la prochaine Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe à Sendai, en mars 2015. Le document final de la Conférence constituera une contribution importante au programme de développement pour l'après-2015.

La séance est levée à 18 h 5.